



Ariel WEIL  
Maire de Paris Centre

N/Ref : AW/YC/SD -2020

Paris, le : **- 2 SEP. 2020**

Copie : Emmanuel GREGOIRE, Premier adjoint à la Maire de Paris, chargé de l'Urbanisme, de l'Architecture, du Grand Paris et des relations avec les arrondissements  
Olivia POLSKI, Adjointe à la Maire de Paris, chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Professions libérales et des Métiers d'Arts et Mode  
Nicolas NORDMAN, Adjoint à la Maire de Paris chargée de la Prévention, de la Sécurité et de la Police Municipale  
Didier LALLEMENT, Préfet de Police  
Frédéric LENICA, Directeur de Cabinet de la Maire de Paris

Madame, Monsieur,

Je souhaite appeler votre attention sur le non-respect des conditions d'autorisation et d'exploitation de vos extensions de terrasses telles que stipulées dans la charte qui vous lie à la Ville de Paris.

Malgré les avertissements répétés ces derniers mois de la police nationale et de la police municipale lors de leurs passages, j'observe que vous continuez à disposer vos mobiliers sur le domaine public dans une configuration qui entrave à la fois le cheminement des piétons et la sécurité des habitants. Par ailleurs, je constate que les horaires de fermeture de vos installations éphémères (22h) ne sont pas respectés.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir procéder sans délai au retrait de tout mobilier urbain gênant l'accès des riverains à leurs portes d'immeuble et libérer de tout obstacle en toute circonstance la voie pompier. Je vous invite également à respecter les principes de la charte des terrasses dont vous avez approuvé les principes lors de votre déclaration et en particulier celui des horaires.

Je vous informe que je demanderai la fermeture administrative des établissements qui refuseront de respecter les règles de sécurité sur lesquelles je ne tergiverserai pas.

Par ailleurs, les nuisances sonores intempestives résultant de ces extensions de terrasses pléthoriques étant incompatibles avec la préservation d'un cadre de vie apaisé, je vous prie de bien vouloir libérer le terre-plein central de toute activité, de jour comme de nuit, au plus tard le 30 septembre 2020.

Tout manquement à ce principe m'amènera à saisir la direction de l'urbanisme de la Ville de Paris et à lancer la procédure visant à la suspension des autorisations de terrasse initiale.

Il ne me serait pas agréable d'atteindre ce stade ultime, mais il ne pourra en être autrement tant que le quartier n'aura pas retrouvé une atmosphère sereine.

En espérant pouvoir compter sur votre pleine coopération.

Je vous adresse mes meilleures salutations.

Ariel WEIL